

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-CLAUDE FERAUD

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
21 Octobre 2016**

OBJET : Participation à la mission de prévention et d'animation jeunes - 3ème répartition
2016 - Délégation des Centres Sociaux

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer dans le cadre du dispositif « animation prévention jeunesse » et au titre de la 3ème répartition de l'année 2016, conformément aux tableaux annexés au rapport et selon les modalités financières de la convention type du 20 décembre 2012, des subventions de fonctionnement d'un montant total de 455 683 €,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer tous les actes y afférent.
- Le montant total de la dépense soit 455 683 € sera prélevé sur les crédits inscrits au budget départemental 2016 au chapitre 65, fonction 51, article 6574, pour un montant de 414 403 € et chapitre 65, fonction 51, article 65737, pour un montant de 41 280 €, dont les dotations sont suffisantes.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée